

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du mardi 24 Janvier 2017

Sur convocation de Jean Claude Prost, maire de Buffières, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie le mardi 24 janvier 2017 à 20h30.

Membres présents:

Mmes Damman Christiane et Poulet Emilie.

Mrs Mathonnière Henri, Labarre Michel, Duclos René, Chatillon Jean Pierre, Prost Jean Claude et Lacas André.

Membres excusés: Mr Cottin Michel et Mme Dussably Elise.

L'assemblée peut valablement délibérer. Emilie Poulet est nommée secrétaire de séance. J-C Prost, Président de séance, déclare celle-ci ouverte à 20h30.

1) Approbation du compte rendu de la réunion précédente du 22 novembre 2016 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Approbation du rapport de la CLECT du 17 11 2016 :

Le Conseil municipal prend délibération et approuve le rapport de la CLECT du 17.11.2016.

3) Contrat de vente avec l'ONF pour les parcelles 5 et 9d :

Le conseil municipal valide le choix proposé par l'ONF de contrats d'approvisionnement négociés de gré à gré pour les parcelles n°5 et 9d avec différentes entreprises transformatrices de sciages, bois d'emballage et trituration résineux et toute nouvelle entreprise pouvant contractualiser avec l'ONF pour les mêmes types de produits.

Essences concernées : chênes et hêtres et autres feuillus, volume approximatif envisagé : 2 100 m3.

4) SPANC du Clunisois: modification du périmètre.

Le conseil municipal prend délibération et accepte la modification du périmètre du fait de l'adhésion des communes de TAIZE, CHISSEY LES MACON, SIGY LE CHATEL, BONNAY, et CORTEVAIX3

5) Instruction des demandes d'autorisation par la Communauté de Communes :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi ALLUR prévoit qu'à compter du 1^{er} Janvier 2017, les communes dotées d'une carte communale ou d'un PLU (approuvé ou en cours d'élaboration) seront dans l'obligation d'assurer elles-mêmes l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme. Ceci est déjà le cas depuis le 1/7/2015 pour les communes dotées à l'époque d'un POS ou PLU.

Aussi, la communauté de communes a mis en place dès juillet 2015 un service mutualisé pour permettre aux communes qui le souhaite de bénéficier d'un service compétent dans le domaine selon les termes du projet de convention joint. La Communauté de communes dispose de deux agents formés au métier d'instructeur et de l'équipement informatique permettant d'assurer ce service.

A l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE de confier au service de la Communauté de Communes du Clunisois, l'instruction de ses autorisations d'urbanisme et tous les actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et ainsi annexée à la présente délibération.

6) Tranche 3: Mission Sécurité et Protection de la santé et Mission de Contrôle Technique :

Après étude des différents devis reçus, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la SOCO-TEC pour :

La Mission de Contrôle pour un montant de 1 750€ HT et,

La Mission de Coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) pour un montant de 1 125€ HT.

7) Questions diverses :

-La réunion publique et présentation des vœux du maire aura lieu le dimanche 29 janvier 2017 à 10h30 au Foyer rural.

- Le RPI de Buffières Sivignon ne connaîtra pas de changement jusqu'à la rentrée scolaire 2018.

- Mille Clubs: des devis ont été effectués pour la rénovation de nombreux et différents éléments du foyer. Il reste toutefois une incertitude quant à la date de début des travaux.

- Remplacement d'Yveline Prost et appel à candidatures clos le 31 Janvier.

-Devis Chemin des Soyats : un devis a été demandé à l'entreprise Soufflot pour la remise en état du chemin.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h.

Secrétaire de séance.
E. Poulet

Président de séance.
JC. Prost